



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

30, rue Saint-Charles
Ste-Geneviève-de-Batiscan, QC
G0X 2R0
Tél. : 418-362-2078 poste 2257
Fax : 418-362-2111

Demande de certificat d'installation de piscine ou SPA

Section 1: Informations générales

Êtes-vous propriétaire? ☐ Oui ☐ Non Si non, procuration? ☐ Oui ☐ Non
Si vous n'êtes pas propriétaire une procuration est obligatoire de la part du propriétaire pour qu'il vous autorise à faire la demande de permis.

Nom du (des) requérant(s): _____

Adresse postale: _____

Numéro de téléphone (maison) : () _____

Autre numéro de téléphone: () _____

Courriel : _____

Section 2: Identification de l'emplacement

Adresse des travaux:

☐ Même

☐ Autre: _____

Est-ce que le terrain est situé en bordure d'un cours d'eau, lac, ou milieu humide? ☐ oui ☐ non

Section 3: Responsable des travaux

☐ Propriétaire (continuez à la section 4)

☐ Entrepreneur: ☐ Autre :

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Numéro de téléphone: () _____

Numéro de télécopieur: () _____

No. RBQ: _____

Veillez noter que la Municipalité dispose de **30 jours** pour émettre le permis
Toute demande incomplète ne sera pas traitée

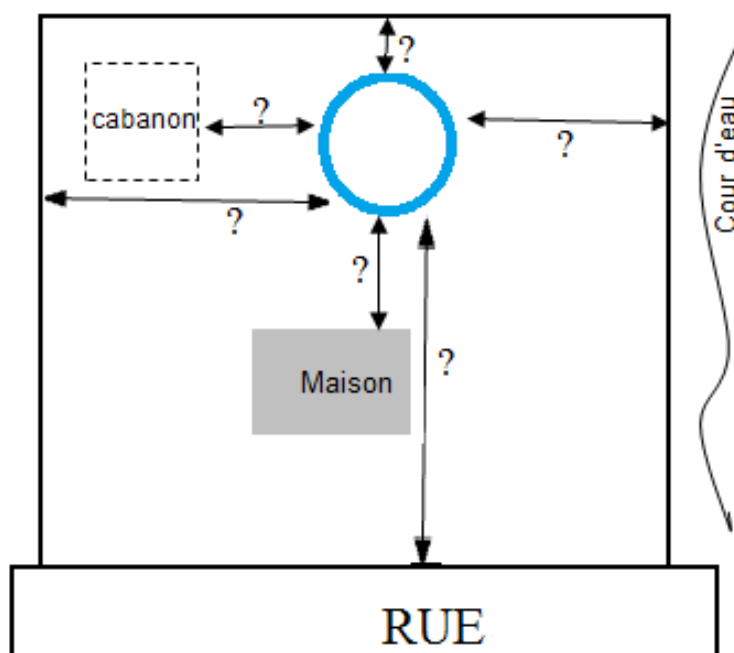
Section 4: Description de la piscine ou SPA

Description: ☐ piscine creusée ☐ piscine hors-terre ☐ piscine gonflable
☐ SPA - 2000 litres ☐ SPA gonflable ☐ SPA + 2000 litres ☐ Piscine d'enfant + 60 cm d'eau

Dimension: _____ Hauteur : _____

Finition de la piscine ou du SPA: _____

Implantation (faire un plan d'implantation):



Exemple de plan d'implantation à joindre à votre demande de permis

Distance entre la maison et la future piscine ou SPA: _____ (minimum de 2 mètres)

Piscine ou SPA **interdit en cours avant**: _____

Distance entre la future piscine ou SPA et la ligne de terrain avant: _____

Distance entre la future piscine ou SPA et la ligne de terrain gauche: _____ (minimum de 1.5 mètre)

Distance entre la future piscine ou SPA et la ligne de terrain droite: _____ (minimum de 1.5 mètre)

Distance entre la future piscine ou SPA et la ligne de terrain arrière: _____ (minimum de 1.5 mètre)

Distance entre la future piscine ou SPA et lac et/ou cours d'eau: _____ (minimum de 15 mètres)

Distance entre la future piscine ou SPA et la fosse septique: _____ (minimum de 1.5 mètres)

Distance entre la future piscine ou SPA et le champ d'épuration: _____ (minimum de 2 mètres)

Distance entre la future piscine ou SPA et les autres bâtiments: _____ (minimum de 2 mètres)

Distance entre la future piscine ou SPA et les fils électriques: _____ (minimum de 3 mètres)

Distance entre la future piscine ou SPA et le filtreur: _____ (minimum de 1 mètre)

Avez-vous une servitude? ☐ oui ☐ non

Si oui: vous ne pouvez pas installer votre piscine dans la servitude.

Section 4: Description de la piscine

Installez-vous une thermopompe? ☐ oui ☐ non (minimum de 1.5 mètre)

Clôture (*obligatoire lorsque la piscine hors terre mesure moins de 1.20 mètres. Et obligatoire lorsque la piscine gonflable mesure moins de 1.40 mètres*):

Hauteur: _____

Distance avec la piscine: _____

Matériau: _____

Espace entre le sol/clôture: _____

La clôture empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique? ☐ oui ☐ non (maximum de 10 cm)

La clôture sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade?
☐ oui ☐ non

Une haie ne constitue pas une clôture

Porte donnant accès à la piscine:

Verrou à fermeture automatique (obligatoire): ☐ oui ☐ non

Un mur de la maison formera-t-il une partie de la clôture? ☐ oui ☐ non

Ce mur a-t-il une ouverture (fenêtre, porte, ...)? ☐ oui ☐ non (ouverture maximum de 10 cm)

Une plateforme protégée par une clôture? ☐ oui ☐ non

Un patio à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une clôture? ☐ oui ☐ non

Est-ce que l'échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement? ☐ oui ☐ non (obligatoire):

Est-ce que la piscine aura un plongoir? ☐ oui ☐ non (voir norme BNQ 9461-100)

Coût : _____

Date de début des travaux: _____ Date de fin des travaux: _____



PENTURE À RESSORTS



RESSORT AMOVIBLE
POUR PORTE



LOQUET

Informations Réglementaires

Clôture:

Les clôtures délimitent un périmètre de sécurité autour de la piscine. En plus de bloquer l'accès aux voisins, elles doivent séparer la piscine de la maison. Peu importe ses composantes, une clôture sécuritaire devrait minimalement répondre aux critères suivants :

- La clôture doit mesurer au moins 1,2 m ou plus en tout point par rapport au sol.
- La clôture ne doit pas permettre le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre.
- La clôture doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée facilitant l'escalade.
- Toute porte aménagée dans la clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité passif permettant à celle-ci de se fermer et de se verrouiller automatiquement.
- Le dispositif de sécurité passif est un mécanisme de fermeture automatique souvent composé de pentures à ressorts et d'un loquet.

Échelle à portière sécuritaire:

Pour être sécuritaire, une échelle doit être munie d'une portière de sécurité se refermant et se verrouillant automatiquement. Ce type d'échelle a comme avantage d'être sans bras d'appui et sans marches rendant ainsi difficile l'accès à la piscine.

L'échelle amovible ou escamotable est un système de protection actif, c'est-à-dire qu'elle nécessite l'intervention d'un adulte pour la descendre ou la remonter. Or, ce système présente un certain risque: l'oubli potentiel de la relever après la baignade.



Signature du demandeur

Signature du demandeur: _____

Date: _____

À l'usage de la Municipalité

Formulaire rempli et signé: ☐ oui ☐ non Reçu le: _____ par: _____

Plan d'implantation ☐ oui ☐ non Reçu le: _____ par: _____